Département COMMUNE D'ALTORF

du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : Séance ordinaire du 13 mai 2013

15 à **20h30**

Conseillers en fonction:

13 Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et

représentés :

11 Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER

Cyriaque, **FOESSER** Christian, **KRAUTH** Yves, **MULLER** Marc, **MUNCH** Cédric, **WEBER** Jean-Marc, (arrivé au point 38/13). **Absents excusés: SCHNEIDER** Marc (procuration à Cyriaque

EYDER), **STAERK** Guy (procuration à René BAAS)

Absent non excusé: Mme SEYFRITZ Solange; M WILT Frédéric

Secrétaire de Séance : René BAAS

Date de convocation : 6 mai 2013

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 3 avril 2013.

34/13 RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME ; Bilan de la concertation et Arrêt

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la période de concertation par le public du dossier de révision du POS en vue de sa transformation en PLU s'est close le 6 mai dernier. A son issue, les membres de la Commission Communale se sont réunis conjointement avec le bureau d'étude et l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour débattre des dernières remarques portées dans le registre de concertation. Le bureau d'études est ainsi amené à procéder aux ultimes modifications des documents constitutifs du dossier. Afin de permettre une dernière mise en forme, une relecture des documents, ainsi que la transmission à tous les membres du Conseil Municipal des différents documents qui doivent être soumis à l'arrêt, Monsieur le Maire propose le report de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil Municipal.

<u>35/13 RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE</u>

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 29/12 du 7 mai 2012 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel centre Est

Vu la délibération n° 128/05 du 15 novembre 2005 fixant le montant du plafond de la ligne de trésorerie demandée 200 000.00 €

Considérant que ladite ligne de trésorerie arrive à échéance le 31 mai 2013 et qu'il revient par conséquent au Conseil Municipal de décider de son renouvellement ou non

Entendu les explications données par Monsieur le Maire et après discussion Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** le renouvellement de la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est pour un montant de 200 000.00 € sur une période de 12 mois
- **OPTE** pour le taux EURIBOR 3 mois + marge de 1.90 point
- PREND ACTE que la commission d'engagement s'élève à 0.20 % du montant autorisé, soit 400 € et que la commission de non utilisation s'élève à 0.25 %
- **PREND ACTE** que les intérêts sont calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours et sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitée et aux conditions particulières du contrat.

<u>36/13 DÉCLARATION PRÉALABLE N°06700813R0009</u>; Désignation de la personne signataire de l'autorisation

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de travaux n° DP 06700813R0009 déposée par Monsieur Gérard ADOLPH en date du 10 avril 2013

Considérant que la fonction de premier magistrat occupée au sein de la Commune par Monsieur Gérard ADOLPH ne lui permet pas de se délivrer une autorisation d'urbanisme

Après délibération, par 10 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE (G Adolph)

DONNE délégation à Monsieur René BAAS, 1^{er} Adjoint au Maire, pour signer l'arrêté portant accord pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la déclaration préalable n° 06700813R0009.

37/13 FIXATION DES MODALITÉS D'UTILISATION DU CAVEAU COMMUNAL

Après concertation des membres du Conseil, ce point est reporté à l'ordre de la prochaine séance de Conseil Municipal

38/13: REFACTURATION DE FRAIS LIÉS AU LOGICIEL CHASSE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 125/05 portant sur le renouvellement de la location de la chasse sur le territoire de la Commune d'Altorf

Vu la délibération n°93/11 du 12 décembre 2011 portant sur la fixation du montant des frais annuels au profit de la Commune

Considérant que conformément à la consultation effectuée par la Municipalité, le produit de la chasse est

intégralement reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposées par les trésoreries nécessitent une évolution du logiciel

Après délibération, A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de refacturer le coût du forfait de migration s'élevant à 239.20 € TTC, via la Trésorerie de Molsheim, pour le déduire du montant du produit encaissé
- **PREND ACTE** que le montant de ces frais se rajoutera à celui des frais annuels de l'année 2013 qui pour eux s'élèvent à 410 €

39/13 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ; Nouvelle répartition des sièges du conseil de communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-6-1 et L 5211-10 ;

Considérant que ces dispositions des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale à

fiscalité propre, ainsi que la composition de leur Bureau, qui s'appliqueront à compter du premier renouvellement général des Conseils Municipaux en 2014;

Considérant que cette nouvelle répartition doit tenir compte des populations municipales

authentifiées par le plus récent décret public en application de l'article 156 de la loi

N°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la lettre explicative en date du 4 avril 2013 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, proposant au demeurant une répartition des sièges ;

Vu subsidiairement l'arrêté préfectoral du 20 Février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes aux Communes d'HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, à compter du 1^{er} Janvier 2014;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Et après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE

La répartition des sièges du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, comme suit :

- 1 délégué titulaire plus un délégué suppléant, pour les Communes membres en-deçà de 1.000 habitants
- 2 délégués titulaires, pour les Communes membres de 1.000 à 2.250 habitants
- 3 délégués titulaires, pour les Communes membres de 2.251 à 4.750 habitants
- 5 délégués titulaires, pour les Communes membres de 4.751 à 7.500 habitants
- 8 délégués titulaires, pour les Communes membres de au-delà de 7.500 habitants.

40/13 ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LICENCE JEUNES

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Considérant la démarche de soutien de la Municipalité aux associations locales,

Après délibération, par 10 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE (M Muller)

- **DECIDE** de verser la somme de 107,52 € au Club d'Echecs d'Altorf pour 14 licences jeunes.
- PREND ACTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013

41/13 ACCEPTATION DE CHEQUE

Le Conseil Municipal, Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

D'ACCEPTER le chèque d'un montant de 947.23 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement d'un bris de glace survenu sur une vitre de la salle à manger de la structure périscolaire.

42/13 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

1) Requête au Tribunal Administratif:

La requête enregistrée le 15 avril 2010 au Tribunal Administratif de Strasbourg, présentée par la Société Iller charcuterie alsacienne, portant sur la délivrance par arrêté du 20 juillet 1990 d'un permis de construire a été rejetée

2) Conférence:

Les membres du Conseil Municipal sont invités à assister à une conférence sur le thème de « l'iconographie de Sainte-Anne dans l'art occidental à la fin du Moyen-Age », organisée par l'Association les « Amis de l'Abbaye et du Patrimoine historique d'Altorf » le 24 mai prochain à 19h30 au caveau.

3) Réunion publique :

La Municipalité organisera à l'attention des tous les administrés une réunion publique le 7 juin prochain à 20h à la MTL. Différents thèmes seront évoqués. La Direction de l'entreprise Messier Bugatti Dowty a été contactée pour prendre part à cette réunion afin de faire un point sur le dossier de pollution du site de Molsheim.

4) Infiltrations à l'Ecole :

A la demande du cabinet d'expertise EXPERTAS, missionné par la compagnie GROUPAMA, assureur de la Commune d'Altorf, une entreprise de couverture a été sollicitée pour déterminer les origines du problème d'infiltrations constatées au niveau de la couverture zinc de l'école. Monsieur le Maire donne lecture du rapport ainsi que du plan d'intervention préconisé par l'entreprise « les Couvreurs Rhénans ». Le montant des travaux s'élèverait à 90 555.50 € HT. Tous les éléments ont depuis été transmis au cabinet d'expertise EXPERTAS, ainsi qu'au maître d'œuvre de l'opération − cabinet Muhlberger − pour suite à donner.

5) Fouilles préventives :

Les travaux de fouilles prescrites sur le site du futur lotissement ont démarré et dureront jusqu'au 23 août 2013. La Commune a demandé que soit organisée, pendant les fouilles, une journée porte ouverte à l'attention des habitants de la Commune.

6) Effectifs du périscolaire :

Les inscriptions au service périscolaire pour l'année 2013/2014 sont en cours. Il semblerait d'ores et déjà que la commune soit confrontée à un dépassement des effectifs autorisés le midi, qui l'obligerait à refuser certaines demandes. Un point définitif sera fait avec la directrice du périscolaire le 23 mai prochain.

7) Travaux route de Strasbourg:

Les travaux de réfection des enrobés de la RD392 se feront du 21 au 23 mai prochain. La route sera totalement coupée durant 2 jours. Un courrier d'information a été transmis à tous les administrés.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	